



# Extrait du registre des arrêtés du Maire

## ARRÊTÉ N° 2023-002P abrogeant l'arrêté municipal n°2020-027P

### Le Maire de la commune de Pont-Château

**Vu** l'article L 2122.19 du Code général des collectivités territoriales, selon lequel le Maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux responsables de services communaux ;

**Vu** l'arrêté municipal n°2020-027P, en date du 27 mai 2020, donnant délégation de signature à Mme Annie LELAY-PERROIS, Responsable du service Entretien, ménage ;

**Considérant** le départ en retraite de Mme Annie LELAY-PERROIS ;

### ARRÊTE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** L'arrêté municipal n°2020-027P, en date du 27 mai 2020, est abrogé.

**ARTICLE 2** Mme le Maire et M. le Directeur général des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Préfet de Loire-Atlantique, notifié à l'intéressée et publié sur le site internet de la Commune.

Pour extrait conforme au registre,  
fait à Pont-Château, le 2 janvier 2023  
le Maire,

Danielle CORNET.

Prénom – Nom de l'auteur : Danielle CORNET  
Qualité de l'auteur : Maire



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :  
- De la transmission au contrôle de légalité le :  
- De la notification le : 04/01/2023  
Signature

- De la publication le : 5/01/2023